

C'est arrivé près de chez vous

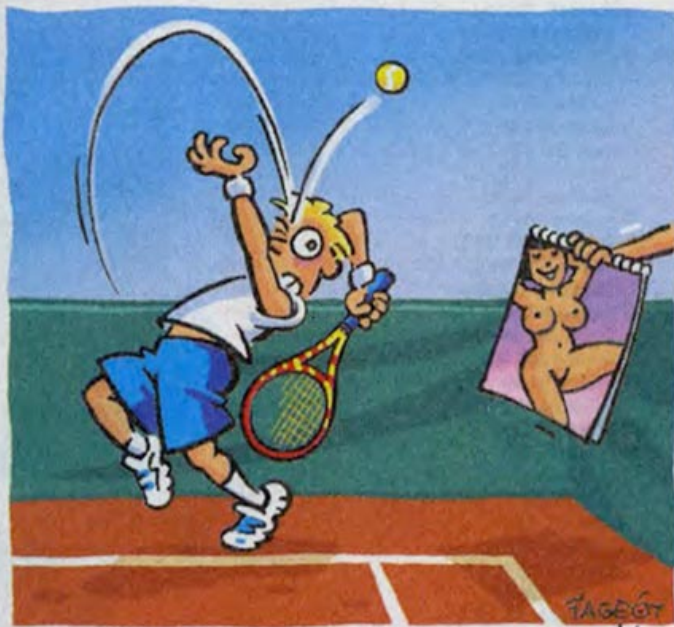
Le vaste monde du tennis amateur français fourmille de personnages et de péripéties insolites ou drôles. Chaque jour, durant le tournoi, Franck Ramella, journaliste à la rubrique tennis, vous raconte une de ces histoires peu ordinaires.

APPELONS-LES « les Dalton » (*), famille experte en coups fourrés et membres actifs, en 2005, d'une rencontre par équipes pas comme les autres dans la Ligue du Lyonnais.

Premier incident : lors d'un match qui ne l'implique pas, Franck Dalton, âgé d'une vingtaine d'années, classé 15/1, membre de l'équipe hôte, exhibe sciemment un calendrier érotique pendant une dizaine de minutes pour destabiliser l'adversaire de son partenaire. Sous les yeux hilares de Ma Dalton, sa mère, juge-arbitre.

Deuxième incident : le match implique cette fois-ci Marc, le frère de Franck, même niveau, mêmes outrances. « *Va te faire sauter avec tes lobs !* », lance-t-il à son adversaire d'une cinquantaine d'années, effectivement adepte des balles en cloche à l'ancienne. « *Va te faire niquer* », complète-t-il à l'attention du capitaine outré de l'autre équipe, avec l'oreille complice de Ma Dalton.

Appelée en renfort lors d'une contestation de score (5-3 pour son fils, ou plus vraisemblablement 4-4 ?), la juge-arbitre (?) assène alors ce jugement mémorable pour tous les participants de ce grand bazar de Première Division départementale : « *Quel est le dernier score sur lequel vous êtes d'accord ? 4-1 pour Monsieur Dalton, c'est bien ça ? Bon, reprenez donc à 4-1. De toute façon, Monsieur (s'adressant à l'adversaire), vu votre jeu, ça m'étonnerait que vous ayez pu marquer trois jeux de suite.* »



-Trop bonne, ta meuf !

Puisque l'équipe visiteuse a porté plainte, le verdict tombe quelques mois plus tard à la commission des litiges de la Ligue du Lyonnais. Attendu qu'il reconnaît avoir eu l'idée du calendrier érotique donné à son frère, attendu qu'il n'en était pas à son coup d'essai (des altercations s'étaient produites lors d'un autre match par équipes), attendu qu'il s'était comporté, pendant l'audition, de manière particulièrement odieuse et irrévéren-

Famille, je vous hais

cieuse envers les membres de la commission, tenant même à un moment des propos à connotations racistes, Marc Dalton écoperait d'une interdiction de prendre part à des com-

pétitions individuelles et par équipes de dix-huit mois, dont neuf avec sursis. Arguant par la voix d'un des ses fils qu'elle « *n'avait pas le temps* », Ma Dalton, présidente de club, avait préféré ne pas venir comparaître. Attendu que son comportement général en tant que juge-arbitre a été parfaitement intolérable, qu'il attestait d'une méconnaissance totale du règlement sportif, mais aussi des règles les plus élémentaires de sportivité, de courtoisie et d'impartialité, elle sera sanctionnée par une interdiction d'exercer pendant quatre ans des fonctions de juge-arbitre.

Est-il utile de préciser que Franck Dalton (l'homme au calendrier) ayant pris six mois (dont trois avec sursis) pour son comportement d'« *un rare infantilisme* », a rejoué malgré sa suspension et devra repasser en commission ? La conclusion vient de M^e Cottet-Bretonnier, président de la commission des litiges, par ailleurs avocat au barreau de Lyon. « *C'est une affaire exceptionnelle. On est là dans le Far West du tennis, avec une mère s'affranchissant de toutes les règles pour protéger ses fils. Insensé !* »

FRANCK RAMELLA

(*) Le nom a été volontairement modifié.

Vous aussi, vous avez été témoin ou acteur d'une histoire extraordinaire du tennis amateur ? Racontez-la par mail à l'adresse suivante : presdechezvous@lequipe.fr, et les deux récits qui auront été retenus par les journalistes de la rubrique tennis seront publiés dans nos éditions des 9 et 10 juin, jours des finales féminine et masculine.